



EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de représentés : 6  
Nombre d'absents : 1

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET** à 16 h 00,  
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,  
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_074\_BC\_12**  
**Plan local Insertion Emploi (PLIE) -**  
**Clause Sociale : Convention de**  
**partenariat entre le Territoire de**  
**l'Ouest (TO) et les bailleurs sociaux**  
**(la SEDRE, LA SEMADER) pour la**  
**mise en œuvre de la clause sociale**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad  
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ  
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE -  
M. Christophe DAMBREVILLE

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
18/07/2024

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme  
Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa  
MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier  
HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN  
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme  
Laetitia LEBRETON

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024**

**AFFAIRE N°2024 074 BC 12 : PLAN LOCAL INSERTION EMPLOI (PLIE) - CLAUSE SOCIALE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE TERRITOIRE DE L'OUEST (TO) ET LES BAILLEURS SOCIAUX (LA SEDRE, LA SEMADER) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte**

Dans le cadre du Plan local Insertion pour l'Emploi et de son Schéma de l'Achat Socialement et Ecologiquement Responsable (ASER) , le Territoire de l'Ouest anime et coordonne le dispositif de la clause sociale.

Grâce à ce dispositif, le Territoire de l'Ouest, ses communes membres et les bailleurs sociaux visent à optimiser les offres d'emploi dans l'intérêt des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

De ce fait, depuis plus de 4 ans la Société d'Équipement du Département de la Réunion (SEDRE) et la Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Département de La Réunion (SEMADER) sont engagées dans cette démarche par le biais d'une convention avec le Territoire de l'Ouest pour l'accompagnement à l'élaboration, le suivi du dispositif et la mise en œuvre opérationnelle des clauses.

Les conventions ont été établies pour les périodes suivantes :

- Celle de la SEDRE signée en 20 novembre 2019, renouvelée par tacite reconduction a pris fin en novembre 2023 ;
- Celle de la SEMADER signée le 13 mars 2020, renouvelée par tacite reconduction a pris fin en mars 2024.

**Bilan des réalisations sur les périodes conventionnées :**

- De 2019 à 2023 : La SEDRE a réalisé **49 673** heures sur **78 963** heures programmées, soit **63 % du prévisionnel**. Cela concerne **31 Equivalents Temps Plein (ETP)** et 20 opérations, dont 7 en cours.
- De 2020 à 2023 : La SEMADER a réalisé **14 881** heures sur **25 499** heures programmées, soit **58% du prévisionnel**. Cela concerne **9 Equivalents Temps Plein (ETP)**, 10 opérations, dont 3 sont en cours.

**Renouvellement de la convention**

Il est proposé de renouveler ces conventions comprenant les axes suivants :

- Les compétences et les responsabilités de chacune des parties engagées,
- Les objectifs respectifs des signataires de la convention,
- Les pourcentages d'heures de clauses sociales à valoriser pour le maître d'ouvrage sur le Territoire de l'Ouest.

Ce projet de convention a fait l'objet d'une co-construction partenariale ay

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 14/05/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER la signature de la convention annexée à la présente délibération avec la SEMADER et la SEDRE.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président